COMMUNE D'

ANDERLECHT

ADRESSE DU SERVICE COMMUNAL

Service Permis d'Environnement Rue Van Lint, 6 1070 Bruxelles

Tél.: 02/558.08.49. - 02/558.08.57

Fax: 02/523.81.71

Environnement@anderlecht.brussels

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

FORMULAIRE DE DECLARATION INSTALLATION DE CLASSE III

VOLET A

Le formulaire de déclaration et tous ses documents annexes, en TROIS EXEMPLAIRES.

A remplir par l'administration communale.		
Référence du dossier :	Date d'entrée :	
Agent traitant :		

Les cadres suivants sont à remplir par le déclarant.

CADRE I: LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Rue :	
Commentaire (Parc industriel, lieu-dit):	
Code postal : Commune :	

CADRE II : IDENTITE DU DECLARANT

Nom de la personne morale (société) ou de la personne physique (indépendant) :		
Forme juridique :		
Adresse du siège social ou du domicile :		
Rue : N° : Bte :		
Commentaire (Parc industriel, lieu-dit):		
Code postal : Commune :		
Personne de contact :		
Nom, prénom :		
fonction: tél.: fax:		
Informations administratives :		
N° de TVA : (si assujetti à la TVA)		
N° de registre de commerce du siège d'exploitation :		
N° ONSS:/ (si emploie du personnel)		
Code NACE-BEL : intitulé de l'activité :		
Le déclarant est-il le futur exploitant de l'activité concernée ? oui/non		
Si non, précisez éventuellement l'identité et l'adresse de l'exploitant		

VOLET B

CADRE III: LES INSTALLATIONS CLASSEES

Indiquez, dans le tableau ci-dessous, les rubriques de classement et les installations pour lesquelles une déclaration est introduite.

N° rubr.	Dénomination des installations	Seuil atteint ¹ Nombre	Seuil atteint ² Surface
		•••••	

CADRE IV: DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DE SES ENVIRONS

Description des installations de l'entreprise

1. Plans des installations

Fournir les plans de réalisation, dressés à une échelle lisible d'au moins 1/100ème.

Joindre à la déclaration les plans de tous les locaux et annexes comportant les installations soumises à déclaration ainsi que les plans généraux permettant de localiser les rejets dans l'air et dans l'eau.

Les plans doivent faire apparaître :

- les conduits d'évacuation de l'air ou les orifices de ventilation ;
- les conduits d'évacuation et les points de rejet d'eaux à l'égout ou ailleurs ;
- la localisation des machines ou des activités ;
- 2. Horaire de fonctionnement
- 3. Description des mesures adoptées par l'exploitant pour réduire les nuisances ou dangers inhérents à l'installation.

Les plans de réalisation doivent être joints en annexe 1.

CADRE V: REJET D'EAUX USEES

Consommation d'eau de l'immeuble	
Consommation annuelle totale :	m^3

¹ Il s'agit du seuil maximum pouvant être atteint : ex puissance d'une machine, nombre d'emplacement de parking.

² Surface de locaux contenant l'activité soumise à autorisation.

CADRE VI: PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

L'avis du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale est-il requis ? oui/non Si oui, joindre copie en annexe 3.

CADRE VII: RAPPORTS D'INCIDENCES

Lorsque le projet (au sens de l'article 3 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement) est susceptible d'affecter un site « Natura 2000 » de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres projets, le demandeur procède à l'évaluation des incidences sur le site. Elle tient compte des objectifs de conservation de ce site. Si oui, joindre copie en annexe 4.

FRAIS DE DOSSIER

Le demandeur est tenu de joindre, en annexe 5, une copie de la preuve de paiement des frais de dossier de 75 € à verser au compte BE44 0910 0012 7745 du Receveur Communal (représentant la consignation de la taxe communale sur la délivrance de documents administratifs) accompagnée de la mention "PE/cl3/adresse".

ANNEXES

Le déclarant veillera à <u>numéroter</u> et à <u>présenter</u> les annexes conformément à cette liste (n° et ordre).

Les références des annexes supplémentaires seront ajoutées à la liste ci-après.

Le demandeur veillera à bien fournir <u>toutes</u> les annexes requises et à cocher les cases correspondantes aux annexes fournies.

1	Plans de réalisation (cadre IV.2)
2	Autres, informations à fournir éventuellement en fonction d'exigences fixées dans des arrêtés sectoriels
3	Avis du Service d'incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale
4	Rapport d'incidences (cadre VII)
5	Preuve de paiement (frais de dossier)

	Treuve de parement (mais d	c dossici)
	signé(e), M. /Mme s sont complètes et exactes.	, déclare que les informations
Fait à		le
Ord\fr\cl3\m	ood\form	Signature